

PROJET PÉDAGOGIQUE

ACCUEIL DE LOISIRS FAY-AUX-LOGES



ÉTÉ 2017

SOMMAIRE

Introduction

I Contexte

Public et effectifs	page 4
L'équipe	page 4
Les locaux	page 5

II Objectifs pédagogiques page 6

III Organisation du centre

Accueil	page 7
Activités	page 7
Stages enfants	page 7
Sorties	page 7
Repas	page 7
Temps calme	page 7
Goûter	page 7
Départ des enfants	page 7

IV Rôles et conduites à tenir

L'animateur	page 8
Le directeur	page 8
Sécurité	page 8

V Evaluation page 9

INTRODUCTION

Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs sans hébergement de Fay aux Loges découle du projet éducatif de la commune qui positionne cette structure comme :

- Un lieu collectif qui favorise la socialisation
- Un lieu éducatif qui facilite le développement de l'enfant
- Un lieu ouvert qui participe à l'enrichissement social et culturel de la commune et du territoire

Les objectifs éducatifs sont de :

- Privilégier l'accès des enfants à la culture et aux multiples formes d'expression
- Favoriser l'autonomie de chaque enfant au sein de la collectivité
- Respecter le rythme de l'individualité de chacun
- Renforcer les liens avec les familles

I Contexte

L'accueil de loisirs sans hébergement est géré par la Mairie de Fay-aux-Loges. Il fonctionne du 10 juillet au 11 août 2017 de 7h30 à 18h30 et se déroulera dans les locaux de la maison des loges.

Les coordonnées de la Mairie sont :

Mairie de Fay-aux-Loges
48 rue Abbé Georges Thomas
45450 Fay-aux-Loges

Tel : 02 38 59 57 11
Fax : 02 38 57 03 46

Selon la réglementation en vigueur :

- La direction de l'accueil de loisirs est confiée aux agents titulaires des titres ou diplômes requis (BAFD, BPJEPS ou équivalence).
- Une assurance en responsabilité civile a été contractée afin de couvrir les éventuels dommages causés ou subis par les enfants ou le personnel évoluant au sein de la structure.

Accueil de loisirs sans hébergement de 3 à 11 ans :

Les coordonnées de l'accueil de loisirs sont :

Maison des Loges
12 rue de la Moinerie
45450 Fay-aux-Loges

Tel : 02 38 59 24 36
06 75 87 57 69

maisondesloges@hotmail.com

L'équipe :

STATUT	NOM PRENOM	QUALIFICATION	REMARQUES
Directrice	Rouet Emilie	BAFD	2 ^e stage pratique
Directeur adjoint	Caron Antoine	BAFD	1 ^{er} stage pratique
Animatrice	Pagani Angélique	BAFA	
Animatrice	Poisson Juliette	BAFA	
Animatrice	Sara Bazin Barault	BAFA	
Animateur	Mikael Roux	BPJEPS	
Animateur	Mabit Pierre-Louis	BAFA	
Animateur	Ramdhani Hakim	BAFA	
Animatrice	Le Goff Mélodie	BAFA	Stage pratique
Animatrice	Garbin Léa	BAFA	
Animateur	Tollay Cédric	BAFA	Stage pratique
Animatrice	Laeticie	Cap petite enfance	ATSEM

Le nombre d'animateurs est conforme à la réglementation. Les animateurs sont à la fois des BAFA et des stagiaires.

Public accueilli

Les enfants scolarisés âgés de 3 à 11 ans révolus.

Le taux d'encadrement des mineurs en centre de loisirs à l'occasion des vacances scolaires est en concordance avec les normes établies, à savoir :

- Accueil de mineurs de moins de 6 ans : 1 animateur pour 8 enfants
- Accueil de mineurs de plus de 6 ans : 1 animateur pour 12 enfants

Effectif :

La capacité d'accueil sera conforme à l'autorisation de la DDCS.

L'effectif autorisé, mentionné sur l'accord d'habilitation, est de :

En juillet

- 36 enfants de moins de 6 ans
- 66 enfants de 6 à 11 ans

En août :

- 22 enfants de moins de 6 ans
- 62 enfants de plus de 6 ans

Les locaux

- Au rez de chaussée, différentes salles aménagées laissant libre cours aux activités spontanées
- Une cuisine
- Des sanitaires (maternelle et élémentaire)
- A l'étage une loggia pour des activités diverses et une grande salle pour les jeux d'intérieurs
- Un préfabriqué aménagé pour des activités
- Un terrain clôturé avec des barnums pour des activités diverses
- Une régie matérielle
- Une régie extérieure

En complément nous disposons :

- d'un accès au gymnase
- du terrain de foot
- de la salle paroissiale
- du dortoir de l'école maternelle
- d'un « terrain de loisirs » clôturé le long du canal pour des grands jeux

II Objectifs pédagogiques

Le projet a été réalisé par l'équipe d'animation de l'accueil de loisirs.

L'objectif commun est de préserver l'équilibre de l'enfant par son intégrité physique, morale et affective.

Le projet qui va suivre est un outil permettant de définir de quelle manière il est possible d'aider l'enfant à vivre ces moments de loisirs de manière éducative, dans une dimension de découverte et d'expression.

L'enfant a certaines particularités (rythme, envies, besoins) mais il est une personne à part entière, c'est pourquoi nous avons choisi de le sensibiliser à ses « responsabilités », tout en le préservant. Le projet vise particulièrement à une certaine acquisition de l'autonomie, il insiste également sur le bien-être, la détente, la diversité et la spécificité des activités.

Durant l'été nous allons travailler sur 5 axes pédagogiques, qui seront déclinés en objectifs opérationnels.

1. Rendre l'enfant acteur de ses vacances
 - L'enfant doit être capable de proposer ses activités
 - L'animateur doit s'adapter aux besoins de l'enfant
 2. Favoriser l'autonomie de chaque enfant au sein de la collectivité
 - Donner son avis, prendre des décisions, participer à la vie du centre
 - Choisir des activités en fonction de son envie
 - Être acteur de ses loisirs
 3. Sensibiliser l'enfant au respect de l'environnement
 - L'enfant doit être capable de connaître les bons gestes pour protéger la nature
 4. Renforcer les liens aux familles
 - Permettre aux enfants de passer du temps, de jouer, d'échanger avec les familles
- Mettre en place des gouters famille

III Organisation du centre

Pour réaliser ces objectifs, nous mettons en place, un projet de fonctionnement

Organisation du centre de loisirs

La journée au centre de loisirs est structurée et découpée selon les besoins et le rythme de l'enfant.

L'accueil

L'accueil des enfants est échelonné entre 7h30 et 9h30. Un pointage de présence sur listing est effectué. En cas d'absence d'un enfant sans avoir été prévenu, l'équipe encadrante devra contacter la famille.

Les animateurs installent avec les enfants différents espaces de jeux laissant libres l'enfant d'évoluer à son rythme.

Le temps d'accueil permet de faire le lien entre la vie familiale et celle du centre de loisirs.

L'équipe doit être disponible et à l'écoute des enfants et des parents.

L'équipe encadrante arrive de façon échelonnée entre 7h30 et 9h00.

A 9h30, les enfants sont rassemblés par groupe d'âges par leurs animateurs.

Les activités

Les animateurs sont chargés des temps d'activités qu'ils doivent préparer.

Sous la responsabilité des animateurs, les enfants sont conviés au rangement du matériel après l'activité ; laver les tables, nettoyer le matériel utilisé, passer un coup de balai dans les salles.

Les stages

Les stages ont été mis en place suite à une demande des élus de la commune afin de diversifier les loisirs proposés aux enfants. Ces stages permettent aux enfants d'être acteurs de leur séjour, de découvrir de nouvelles pratiques.

Les sorties

Lors des sorties une fiche de sortie est obligatoire faites en 2 exemplaires, un exemplaire est laissé à l'accueil de loisirs l'autre est dans le sac à dos de l'animateur en sortie. Les animateurs ont les fiches sanitaires des enfants avec eux ainsi qu'une trousse de secours.

Le repas

La salle est aménagée en deux espaces : un pour les élémentaires, un pour les maternels. Les animateurs déjeunent avec les enfants. C'est un temps pédagogique calme favorisant l'autonomie et le partage. L'enfant se sert seul de tout en petite quantité afin de pouvoir goûter.

Temps calme et de repos

Ces temps sont mis en place en début de journée, après le déjeuner et en fin de journée avant le départ des enfants.

Pendant ces temps, les animateurs mettent à disposition : des jeux de société, du coloriage, babyfoot, tennis de table, lecture, jeux extérieurs.

Pour les maternels, un temps de sieste au dortoir de l'école maternelle est programmé après le repas.

Le goûter

A partir de 16h00, le goûter est mis en place. Les animateurs profitent de ce moment pour laisser la parole aux enfants afin qu'ils expriment leur ressenti sur la journée. C'est un moment d'échange et d'écoute d'enfant et d'animateur à enfant.

Les menus sont affichés au tableau d'affichage de la maison des loges.

Départ des enfants

Le départ des enfants se fait à partir de 17 h jusqu'à 18h30.

Les mêmes activités sont proposées que lors de l'accueil du matin.

L'équipe fait la liaison entre l'enfant et les familles. Ce contact est essentiel pour développer un lien.

Un pointage est effectué pour chaque départ.

IV Rôles et conduites à tenir

L'animateur

L'équipe d'animation est diplômée ou en cours de formation et est en capacité d'encadrer des jeunes enfants.

L'animateur a pour fonction de :

- Préparer les activités, les mettre en place et appliquer
- Accueillir les enfants et leurs familles
- Animer les différents moments de la journée
- Garantir l'intégrité physique et affective de l'enfant

Il s'engage à mettre en œuvre le projet pédagogique et le planning d'activité.

Le portable doit être éteint pendant le temps de travail. Sauf lors des sorties ou lors des temps de pause.

Les pauses sont de 20 minutes.

L'animateur s'engage à être présent sur les temps de réunion.

En cas de sortie ou d'activités extérieures, chaque animateur se doit de respecter les règles de sécurité valable pour les enfants, c'est-à-dire se protéger :

En cas de forte chaleur :

- Mettre de la crème solaire
- Porter une casquette
- Boire de l'eau

En cas de pluie :

- Porter un k-way
- Avoir des chaussures adaptées

Le directeur

Il est titulaire du BAFD ou d'un diplôme équivalent.

Il a pour fonctions de :

- Gérer le budget, le matériel et les tâches administratives
- Coordonner l'équipe d'animation
- Former, suivre et valider les animateurs stagiaires
- Développer le lien avec les familles
- Garantir la sécurité physique et affective des enfants
- Veiller aux respects des règles de sécurité et d'hygiène
- Il est garant de l'application du projet pédagogique

Sécurité :

Selon l'article 3 du décret n°2002-885 du 3 mai 2002, il doit figurer dans ce projet les moyens mis en œuvre par l'encadrement pour assurer la sécurité des mineurs. La liste n'est pas exhaustive, et elle n'empêche pas le bon sens de chacun.

- animateur présent à l'accueil
- surveillance par les directeurs
- vérification des personnes étrangères par les membres de l'équipe
- voitures garées sur le parking et non devant le centre

Conformément à la loi, il est interdit de consommer et d'apporter de l'alcool et/ou toute substance illicite au sein de l'accueil de loisirs.

V Evaluation

L'évaluation du projet pédagogique établie le bilan de la période d'accueil pour ainsi identifier les situations problématiques et proposer des remédiations.

Cette évaluation se fera à la fin de la semaine de centre avec l'ensemble de l'équipe d'animation et de la direction. Si des dysfonctionnements majeurs sont repérés, la direction peut organiser une réunion exceptionnelle au cours de la semaine pour remédier immédiatement aux problèmes survenus.

Plusieurs éléments pris en compte pour évaluer le projet et le fonctionnement du centre de loisirs :

- L'organisation générale et le planning
- Les objectifs du projet pédagogique
- Les activités proposées et menées
- La communication avec les enfants, avec les familles, et entre l'équipe encadrante
- Hygiène et sécurité